

SAISON EN LUTTE / KIT RENTRÉE

VOICI LA VALISE INTERNET A TELECHARGER

Vous y trouverez les comptes-rendus d'actions menées par les équipes, groupes etc... Des adresses de sites utiles. Des textes mis à disposition par leurs auteurs.

Bref, tout un arsenal de documents divers que vous pouvez utiliser comme bon vous semble pour manifester votre désaccord avec le protocole du 26 juin 2003 et votre détermination, mobilisation, imagination...

Dans cette valise il y a :

"Charte de l'action minimale"
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=486

Lettre au public et sa version sonore
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=538

Les adresses des sites utiles
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=532

des textes adressés au public

-- de Jacques Bonnafé
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=573

-- Un jour les poètes reviendront par O. Py et C. Salmon
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=571

-- Texte d'Eric Lacascade (CDN de Caen)
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=560

-- Texte du Théâtre de la Cité internationale
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=545

--Texte des Artistes et techniciens du "Soulier de satin"
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=546

et aussi :

Historique en quelques dates de l'intermittence
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=574

La conférence de R. M. Jennar sur l'AGCS
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=572

Argumentaire contradictoire sur le protocole du 26 juin 2003
http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=547

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=486
Cet article est dans : Saison en lutte -Charte de l'action minimale -

"CHARTRE DE L'ACTION MINIMALE"

Cette charte est l'expression des personnes, groupes, équipes qui oeuvrent dans le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque...) et programmées (répétitions, laboratoire, représentations...) au cours de la saison 2003/2004, afin de manifester leur désaccord avec le protocole du 26 juin 2003 et leur mobilisation.

La charte qui suit répond à la nécessité d'agir sur la saison 2003-2004. Il n'est en effet pas concevable que cette saison puisse se dérouler « normalement » sans que soit discutée, partagée, débattue la menace sans précédent que fait peser sur le spectacle vivant la réforme du 26 juin 2003, sans que soit évoquées, partagées, débattues les menaces plus grandes encore sur le fonctionnement de notre démocratie et du projet de société malsain engendré par la loi du profit. Cette charte est une incitation pour les structures accueillantes (qui sont d'ores et déjà menacées par le désengagement de l'Etat et la refonte de l'espace public dédié à la culture.) à travailler avec les équipes accueillies. Elle nous permettra de les inciter à se positionner et soutenir cette lutte. Elle a également pour but de provoquer une participation active du public. Il est de notre responsabilité d'agir de l'intérieur.

Au sein des équipes :

Se réunir régulièrement et débattre de l'engagement de l'équipe et des méthodes mises en oeuvre pour manifester notre désaccord avec

le protocole du 26 juin et la politique globale dont il émane.

Prendre contact avec la coordination locale.

Prendre contact avec les équipes programmées dans la même saison afin d'envisager une continuité dans les actions et d'augmenter le nombre de gens susceptibles de se relayer.

Inviter d'autres intermittents, ayant déjà (ou pas) élaboré un matériau en rapport avec le contexte , à intervenir. Cela pour permettre aux équipes en répétition de ne pas faire les choses dans l'urgence et de faire circuler les contenus et les personnes.

Faire un compte rendu des actions menées et s'assurer qu'il sera disponible en ligne. (envoyez votre compte rendu à saisonenlutte@no-log.org, nous pourrons ainsi le mettre en ligne, merci)

Avec la structure accueillante :

Organiser une réunion entre l'ensemble des permanents de la structure accueillante, les intermittents y travaillant régulièrement et les équipes programmées au cours de la saison. Demander à ce que le théâtre devienne le lien et le relais entre ces différents interlocuteurs. Organiser au préalable une projection de "Nous avons lu le protocole" afin que chacun puisse en prendre connaissance. Il est conseillé de prendre contact avec les responsables syndicaux du lieu pour organiser de la meilleure façon la réunion. De cette réunion doit découler la mise en place des choses suivantes :

demander un habillage de l'extérieur du bâtiment qui signale la lutte menée.(ex : "public en danger" ou "saison en lutte")

Demander à l'équipe permanente son soutien logistique ainsi que la mise à disposition de matériel : téléphone, bureau, ordinateur, photocopieuse, mailing, etc...

Demander l'envoi d'un courrier à destination du public.

Demander que l'équipe du théâtre mette à disposition les informations et donne une lisibilité aux actions déjà menées pour les compagnies qui suivront.

A l'adresse du public :

Prendre la responsabilité de la visibilité auprès du public, des informations à l'intérieur du bâtiment.

Accompagner toutes les représentations de tous les spectacles, d'interventions avant, pendant ou après les représentations.

Si le cadre d'exploitation du spectacle le permet, organiser des débats/forum avec le public.

En cas de refus total ou partiel de la part de la structure accueillante, les équipes se réservent le droit d'agir en conséquence.

Cette charte n'est en aucun cas contradictoire avec la grève qui peut être décidée au sein des équipes et/ou à l'appel des coordinations et des syndicats.

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=538
Cet article est dans : Saison en lutte -Charte de l'action minimale -

LETTRE AU PUBLIC

Document(s) à télécharger :

lettre au public version sonore

http://cip-idf.ouvaton.org/IMG/mp3/lettre_au_public_audio.mp3

1.1 Mo

Mise en ligne le : 6 octobre 2003

Cette lettre est le fruit d'un travail collectif. Elle peut être signée conjointement avec l'équipe de la structure accueillante et être accompagnée d'une invitation à une saison anormale (si des dates sont déjà fixées pour des débats ou autres événements n'hésitez pas à les mentionner).

=====

Cher public,

Nous éprouvons le besoin de vous parler.

Dans l'urgence, une parole nécessaire doit circuler entre nous, entre vous, entre tous.

Aujourd'hui, nous avons peur que ce qu'il reste de commun à tous soit justement la peur.

Une peur qui isole.

Parce que l'Etat n'exerce plus, contrairement à sa vocation, une protection contre les menaces pesant sur l'intérêt général, le bien commun, et les droits de l'homme.

Nous continuons à nous battre pour le retrait du protocole agréé le 6 Août 2003 et pour ouvrir de vraies négociations avec tous les concernés. Cet accord destructeur, inique, illégal, inefficace qui cible nos professions provoque une mobilisation sans précédent. Nous voulons mettre cette force au service de tous pour sauvegarder ce que l'Etat ne défend plus et défendre ce qu'il attaque.

Cette brutalité nous a amenés à prendre conscience de la rapidité avec laquelle ce gouvernement s'engage dans un processus qui se veut irréversible de dégradation de tous les secteurs et droits sociaux sur le plan européen et mondial.

Ni la voix des artistes et des techniciens, ni celle des chercheurs, des enseignants, des infirmières, des futurs retraités, des architectes, des médecins urgentistes, des archéologues, des sans papiers, des victimes des licenciements massifs, des cheminots, des routiers, des postiers, des demandeurs d'asile, des chômeurs, etc., aucune des voix qui se sont élevées récemment, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, n'ont été entendues ou même prises en compte.

Nos voix s'adressent à vous.

Il est encore temps d'agir, de voir, de dire, de penser, de créer, de travailler à une inversion de ce processus démocratocide. Nous vous appelons à devenir acteurs.

"saison en lutte" vous invite à participer à une saison "anormale", à assister à des interventions, levées de rideaux, forums d'informations, débats publics, recueils de témoignages, qui accompagneront les oeuvres présentées tout au long de la saison. En espérant vous y voir

nombreux,

"Guerre" de et mis en scène par Lars Noren, "Titus Andronicus" de Shakespeare, Stéphane Olry, Corinne Miret, La Revue Eclair

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=532
Cet article est dans : Saison en lutte -Les sites utiles (valise) -
Mise à jour le dimanche 19 octobre 2003

LES ADRESSES DES SITES UTILES

Sites régionaux des coordinations et des collectifs :

Agen coordination professionnels du spectacle 47 (CPS47)

Tél : 05 53 47 62 90

mèl : cps.47@laposte.net

Bordeaux coordination des syndicats et des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel

tél : 05 56 94 19 22

mèl : intermittents33@free.fr

site : <http://intermittents33.free.fr>

Bretagne

mèl : intermittentsbretons@voilà.fr

site : <http://intermittentsenbretagne.fr.vu>

Bretagne sud

mèl : inter.luttant.bretagne.sud@caramail.com

Caen

Collectif intermittents Basse-normandie

tél : 02 31 93 30 94

Chalon-sur-Saone

Collectif Restons vivants

site : <http://restonsvivants.org>

Chambéry trOps (table ronde des professionnels du spectacle des pays de Savoie-Savoie et Haute Savoie)

mèl : trops.savoies@tiscalis.fr

site : <http://teni.free.fr/trOps/accueil>

Chateauroux CAC 36 - Collectif des Acteurs Culturels de l'Indre

tél : 02 54 08 34 34

Crest G.R.A.L.L. Groupement Rural d'Action Artistique de Libération Ludique

tél : 04 75 25 54 26

Evreux Collectif régional pour la défense du régime intermittent

tél : 02 32 31 34 44

Foix

tél : 05 61 04 70 22

Grenoble Collectif Culture

site : <http://www.collectif-culture.be.tf>

La Rochelle Coordination 17

tél : 05 46 27 14 32

Laval Mise en place d'un collectif

tél : 02 43 91 15 66

Le Mans Collectif des intermittents de la Sarthe

tél : 06 62 08 94 04

site : <http://www.collectifprospesarthe.fr.st>

Lille Coordination des professionnels de la création Nord/Pas de Calais

site : <http://coordination5962.pieddebiche.fr.eu.org>

mél : inter5962@wanadoo.fr

Limoges

Site : <http://bigyom.free.fr/intermittents-limousin>

Lyon AG des professionnels du Spectacle et de l'Audiovisuel en lutte

tél : 04 78 30 37 55

fax : 04 78 30 37 54

mél : spectacle.enlutte@laposte.net

site : <http://spectacle-en-lutte.fr.tc>

Marseille Coordination des intermittents

tél : 04 95 04 95 20

site : <http://www.comitedelutte13.org>

mèl : luttспекacle Marseille@lafriche.org

Montpellier Culture en danger

tél : 04 67 60 53 70

site : <http://culturendanger.free.fr>

Nancy Collectif Lorrain des travailleurs intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel

site : <http://auxartsetc-lor.com>

Nantes Mouvement des professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel des Loire Atlantique en lutte

tél : 02 51 82 15 50

mél : interm44@free.fr

Nevers collectif intermittents

tél : 06 81 02 49 74

Nice Coordination des artistes et techniciens du spectacle des Alpes Maritimes

liste de diffusion : info@dangely.org

mél : artlutte@hotmail.com

Paris Coordination des intermittents et précaires d'Île de France

tél : 01 42 76 07 80

site : <http://cip-idf.ouvaton.org>

Périgueux Collectif des professionnels du spectacle en Dordogne

tél : 05 53 06 07 45 ou 05 53 35 20 93

fax : 05 53 06 04 29

Perpignan Collectif Culture en danger 66

tél : 04 68 55 54 07

Poitiers QG Coordination

tél : 05 49 01 71 94

Rennes Culture et Société en Danger

tél : 06 62 02 21 19

mèl : intermittentsbretons@voilà.fr

site : <http://www.intermittentsenbretagne.fr.vu>

Rouen Coordination Rouen Artistes et Techniciens

tél : 02 35 72 67 55

fax : 02 35 03 33 67

mèl : intermittents_76_cri@yahoo.fr

site : <http://rat76.free.fr>

Strasbourg Collectif MIRE

occupation DRAC tél : 06 79 47 06 58

Toulon coordination 83

mèl : intermittents83@yahoogroupes.fr

Toulouse AG-Toulouse

tél : 05 61 23 11 56 ou 05 34 45 24 93

fax : 05 34 45 24 94

Infoline : 06 18 23 90 08

mèl : ag-toulouse@abri.org

site : <http://www.ag-toulouse.abri.org>

Tours

tél : 02 47 47 12 06

Valance Coordination des professionnels de la culture Drôme
Ardèche

tél : 04 75 03 33 48

Vichy Coordination des intermittents

tél : 06 22 32 90 39

Syndicats & sites officiels :

CGT : <http://www.cgt.fr/>

CGT/SFA : <http://www.sfa-cgt.fr/>

FNSAC CGT : <http://www.fnsac-cgt.com>

MEDEF : <http://www.medef.fr/>

CFDT : <http://www.cfdt.fr/>

SYNDEAC : <http://www.syndeac.org/>

SACD : <http://www.sacd.fr>

Futur Syndicat : <http://www.futursyndicat.free.fr/>

CNT : <http://cnt-f.org/>

Ministère de la Culture : <http://www.culture.fr/culture/actualites/index.htm>

Quelques sites à visiter pour s'informer et savoir :

Nous avons lu le protocole :

<http://video.protocole.free.fr/>

Les marcheurs du Larzac / film AGCS :

<http://marchecitoyenne.free.fr/>

Site Web de la revue multitudes :

<http://multitudes.samizdat.net>

site web de la revue Mouvement :

<http://www.mouvement.net>

Les théâtres qui en causent :

L'échangeur, à Bagnolet

<http://www.lechangeur.org>

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=573

Cet article est dans : Saison en lutte -Au public (les textes) -

JACQUES BONNAFE

Les petits paysans ont tendance à disparaître... Petit à petit les petits paysans sont éjectés du paysage, c'est inévitable. On les aimait plutôt bien. Sont pas tous des croquants, des radins, des dépassés, trépassés. On les aime plutôt bien, les petits paysans. En bonne logique, c'est d'eux dont on a besoin. En bonne logique, lorsque tout brûle. Ils devraient s'occuper du jardin territoire, garder les champs, les haies, retarder les crues... L'agriculture de qualité n'aura pas prévu de les garder, pas vraiment. La clé est confiée aux plus gros. C'est ce qu'ils disent, les petits paysans. On n'a jamais vu un céréalier s'occuper des haies, jamais vu par exemple un pétrolier nettoyer l'eau de mer. C'est un boulot pour après. Quand on aura formé les techniciens de paysage, les paysans pourront sortir du paysage, on s'évitera la lourdeur et les répétitions. N'empêche, moi je vous le dis, les paysans ont tendance à disparaître. Les intermittents du spectacle ? Je ne parlerai pas des intermittents. On parle beaucoup des intermittents. Personne ne sait plus qui sont les intermittents. Ils parlent trop. On ne voit plus que de la colère d'intermittent. C'est tout ce qu'on voit, tout ce qu'on peut comprendre, c'est qu'ils ont du s'emmêler là-haut. Quelqu'un m'a dit que leur réforme ne tenait pas debout. Mais je ne parlerai pas des intermittents puisque aussi bien la réforme est passée. Il n'y a plus à défendre ceux qui trouvaient là une manière de se jeter dans l'inconnu, ceux qui n'ont pas forcément un papa dans le métier, trois points de chute en capitale ou des relations puis du pognon pour bien s'apprendre. Il n'y a plus à défendre les malchanceux, par exemple, qui plongeaient huit mois, dix mois raides et sans appel. Il n'y a plus à défendre les jeunes troupes et compagnie. Ni les danseurs mal déclarés, les musiques à cachetons et les répétitions volées. Il n'y aura bientôt plus à défendre la solidarité et

son cortège d'abus tranquilles, on a congédié l'une pour régulariser l'autre. L'indemnité est nettement plus classe, et plus rare. L'emploi flexible, dans l'audio visuel, ici, ailleurs, l'emploi illicite et flexible n'est plus frauduleux, il sera contrôlé. Il est maintenu. L'intermittence est maintenue. Et puis tout le monde n'est pas général, directeur ou président. On n'a jamais construit la Scala en pleine brousse ni Beaubourg dans les cités. Et si on a pu le faire, c'était une autre époque, d'autres ministres. Les ressources aujourd'hui sont plus concentrées et chacun trouve des moyens de diffusion à portée de caddie. Est-il encore vraiment question de diffuser de la culture vivante ? Le grand mystère de la musique... Inépuisable source de ravissement, son mystère. Car, ça n'est pas juste qu'une occupation du temps libre, dites ? Pourquoi si fragiles ? On est reconnaissant aux musiciens de cette fuite hors du temps. Eux qui ne travaillent que sur des temps, pour nous qui nous évanouissons de la durée, rien qu'un temps. Ne se suffisent-ils pas du bonheur qu'ils nous donnent pour vivre ? Est-ce vrai qu'ils font ce que chacun fait, se lever chaque matin pour travailler ? Ca les regarde. On ne peut pas le savoir. C'est le grand mystère de la musique... C'est la rentrée, demain je retrouverai la scène du théâtre. S'il fallait là comme ici se dispenser des intermittents cela ferait un vide chiffable. La musique aurait terriblement froid, et Berlioz, lui, n'aurait plus que la peau et même pas les os.

Jacques Bonnafé

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=571
Cet article est dans : Saison en lutte -Au public (les textes) -

UN JOUR LES POÈTES REVIENDRONT PAR O. PY ET C. SALMON

UN JOUR, LES POÈTES REVIENDRONT PAR C. SALMON ET O. PY

Article paru dans Libération daté du 22 Juillet 2003

Olivier Py est metteur en scène et écrivain. Il dirige le Centre dramatique national d'Orléans. Il présente, à partir du 20 septembre, « le Soulier de satin » de Claudel au Théâtre de la Ville, à Paris.

Christian Salmon est écrivain. Directeur de la revue « Autodafé » dont

le n° 3/4 vient de paraître (Denoël). Dernier ouvrage : « Devenir minoritaire. Pour une politique de la littérature », (Denoël).

En vingt ans, nous sommes passés de la politique culturelle à la culture de proximité. Des organismes privés seront bientôt en charge de la culture dans le monde idéal de la communication et des loisirs. Une culture devenue majoritairement muette, festive, décorative, sérieuse, pédagogique, divertissante. Bref, domestique.

S'il fallait reconnaître un seul mérite au mouvement des intermittents, ce serait celui d'avoir fait tomber les masques. Pour la première fois depuis la guerre, le Medef a surgi au premier plan d'un conflit entre l'Etat et les artistes. Au dire même du président de l'Assemblée nationale, c'est son « arrogance » qui aurait provoqué l'annulation de tous les festivals de l'été.

Celle du festival d'Avignon fera date.

Elle signifie rien de moins que la fin de la politique culturelle incarnée depuis la guerre par des hommes aussi différents que Vilar ou Malraux.

La fin du consensus qui allait des gaullistes aux communistes sur la nécessité d'un financement public de la culture, non pas au titre de « l'exception culturelle » mais bien plutôt comme une mission à part entière, « régaliennne », de l'Etat tout comme la Santé, la Recherche, l'Education.

Le ministre de la Culture, quelles que soient ses protestations (il aurait sauvé en le réformant le régime des intermittents), a collaboré jusqu'à l'insouciance avec ce contre quoi il avait mission de lutter. En s'enfermant dans une approche purement comptable d'un régime d'indemnisation, il a témoigné d'une surdité et d'une frivolité qui ne peuvent être comparées qu'à celles de Luc Ferry face au malaise enseignant.

C'est une cascade d'échecs dont le premier est de détruire le prestige du Théâtre au sens large, en tant que lieu du récit, ce récit lui-même paysage de la parole, cette parole, ultime refuge du sens.

Comment en est-on arrivé là ?

Le processus dépasse le conflit des intermittents. C'est une vague qui court depuis vingt ans et emporte tout sur son passage, statuts,

réseaux, volontés...

C'est le mot même de culture qui a laissé entrer dans sa définition trop d'éléments étrangers. L'art et la pensée progressivement refoulés, minorisés par la communication, le divertissement, le spectacle, le tourisme, le prestige et l'Audimat. Le ministère du même nom a perdu tout son sens, il n'est plus que l'arbitre et l'argus d'un marché, une sorte de conseiller financier et artistique des choix, choix qui se feront par les lois de l'offre et de la demande, elles-mêmes inféodées à la communication.

En vingt ans, les subventions à la culture ont été progressivement détournées de leur sens.

Elles ne sont plus considérées que comme des aides à un secteur en crise ou en cours de restructuration.

Aujourd'hui, un homme de théâtre, un créateur quel qu'il soit, doit faire une double allégeance aux lois du marché et à celles plus occultes encore de la météo politique.

Sept ministres de la Culture depuis dix ans, des dizaines de conseillers en tout genre, plus ou moins éclairés mais envoûtés par la même passion triste, désespérante, qui veut que tout art soit transformé en spectacle :

La musique contemporaine en musiques d'aujourd'hui, la littérature en foire au livre, le cinéma en turn over accéléré de stars, le théâtre en spectacle vivant (il y a donc un spectacle mort !). La rue de Valois n'est plus un lieu de résistance à la marchandisation de l'art ; elle l'orchestre et y collabore.

Son credo, devenu la règle d'or de notre Loft culturel national : c'est le divertissement. Fête de la musique et du cinéma ! Fureur de lire ! Fête de L'Internet ! Rage festivalière... Défilés de têtes vides ! Le divertissement à tout prix. La fête tout le temps.

Aucun projet culturel aujourd'hui n'a de chance s'il ne donne lieu ou accompagne une fête quelconque. Il est d'ailleurs significatif que le ministre de la Culture n'ait exprimé sa tristesse et même sa « révolte », non pas à l'endroit des créateurs et des acteurs, auto-interdits en quelque sorte, car ce n'est jamais facile de pratiquer l'autocensure. Mais à l'égard du public ! La seule chose qu'on respecte en ces temps où tout est privé.

Pauvre public !

Privé de fête !

« La mort dans l'âme ! », a-t-on entendu ici ou là, après l'annulation du festival d'Avignon.

Vraiment ? Vous le pensez ?

Après le ministère de l'Intelligence, voici qu'on nous fait le coup de l'enterrement de l'âme. Pas moins. Silence en Avignon.

Mais rassurez-vous ! Ce n'est qu'une interruption.

L'âme est éternelle ou simplement assoupie. Les intermittents ont interrompu le spectacle. Mais le spectacle ne s'arrête jamais. Il ne connaît que des intermittences. The show must go on ! Car l'agenda culturel recoupe celui du tourisme.

Il ne faut pas prendre en otages les tour operators. La culture officielle a son siège à l'office du tourisme. La valeur ajoutée touristique de la culture : voilà la dernière justification à notre existence d'artistes.

Le mot de culture, en perdant du sens, a gagné de la valeur marchande, équation sans surprise mais aussi sans issue. On peut donc regarder benoîtement un ministère de la Culture, via l'Unedic et d'autres hommes de paille, abandonner ses propres droits comme il l'a fait auparavant, avec la déconcentration par exemple qui aboutit à déléguer les choix culturels à des potentats locaux, qui dispensent prébendes et subventions conformément aux lois du clientélisme politique et électoral que l'on qualifie avec pudeur de culture de proximité.

C'est ainsi qu'en vingt ans nous sommes passés de la politique culturelle à la culture de proximité. Des organismes privés seront très bientôt en charge de la culture dans le monde idéal de la communication et des loisirs.

Une culture qui s'est lentement préparée à son nouveau maître, en devenant majoritairement muette, festive, décorative, sérieuse, pédagogique, divertissante, etc..., bref domestique.

La domestication des individus est devenue aujourd'hui le but même

de la vie en société. Car il ne s'agit pas seulement de substituer le divertissement à la culture, et la culture à l'art mais d'expulser toute réalité de l'espace social, de substituer l'exhibition à l'expérience, la télé-réalité au récit.

La télé-réalité est bien plus qu'un programme de télévision ; c'est le programme intégré de toute la société ; absorber la réalité. Programme-buvard. Brouiller les contours entre le vrai et le faux, la réalité et la fiction. Un programme que Hanna Arendt qualifiait de « totalitaire ». Faire triompher partout les relations fantomatiques entre les hommes. Empêcher à tout prix que se créent ce qui pour Kafka était l'essence même de l'art et sa seule justification « les conditions d'une parole vraie d'être à être ».

Là-dessus, le dernier Matrix est d'une intelligence subtile, où le révolutionnaire (herméneute, guerrier, saint) comprend qu'il est l'élément nécessaire à la recomposition de ce qu'il combat, à savoir la perte du réel.

Toute aventure spirituelle est transformée en site Internet, le cinéma en parts de marché audiovisuel, la philosophie en bar-tabac télévisuel, l'idée en polémique, le tout dans un ballet hypnotique où le mot culture fait office de lien, de brouillard, de mesure et finalement de police. De police, puisque la liberté individuelle est transformée en liberté d'accès. Dans le labyrinthe de la communication, le citoyen a accès à tout : en consommateur, en touriste, en voyeur.

On verra donc inlassablement la communication chercher de nouvelles formes, abuser du préfixe néo et affirmer que la mode (parce qu'elle est adoubement de la mort) est le sel de l'avoir. Ainsi les écrivains dits subversifs donnent des entretiens dans les journaux de mode, les créateurs de mode se confondent et se confortent aux plasticiens, la publicité utilise le spirituel et la valeur ajoutée du poème pour vendre des voitures mystiques et des machines à laver silencieuses.

Rappelons-le, le théâtre, la littérature, l'art en général ne sont pas réductibles à des phénomènes (culturels), à des secteurs (d'activité) à des catégories (de salariés).

L'art ne s'assied pas à la table de négociation. La littérature est une quête, obscure et semée d'échecs, du récit perdu ; ce que Jack London appelait le Sud de l'existence, ce pôle où l'expérience coïncide avec son récit. Le théâtre est l'humain fait de masques et de récits et de mots dans la pauvreté consubstantielle à sa présence. C'est ce que

ne peuvent pas et ne veulent pas savoir les cynismes dirigeants, c'est ce qui est volontairement assimilé avec toutes les spectacularités vivantes et mortes, pour le perdre dans le brouhaha des modes. Ce n'est jamais une place centrale et dominante qui est réclamée par les gens de théâtre (à la différence du monde audiovisuel qui prétend au monopole de la représentation) ; c'est une toute petite place, minoritaire d'où il cherche à recoudre le voile déchiré.

Ce n'est pas de la résistance, c'est en deçà ou au-delà d'un acte de résistance puisqu'il n'est jamais le fruit d'une réaction, mais simplement l'écoulement d'une présence commune, qui ne sait se dire autrement.

Et c'est pourquoi la résistance ne saurait être politique ou culturelle ni même seulement résistance mais insistance, persistance du récit. Quelques fratries, ni obscures ni médiatisées, qui vivent ainsi, pour la joie de dire des histoires, pour la jouissance des larmes, regardant le mal et le bien avec la même passion du vivant.

Et ce n'est pas le théâtre tel qu'il devrait être mais tel qu'il est, amateur ou professionnel, savant ou conformiste, il est toujours cette victoire de l'homme accédant à son propre récit, une revanche de l'histoire individuelle sur la grande Histoire, la broyeuse d'âmes.

Il n'y a là aucun ordre de valeur, le débutant fait le même geste que le maître, le maladroit assume la même part de sacrifice et de rédemption que le talentueux. Il ne s'agit que d'être homme.

En un sens, c'est même le mauvais théâtre qui affirme pleinement le théâtre, il n'est pas à la mode, il est exilé des assentiments, il est sans raison, présent dans sa laideur, comme un courage inconcevable et discret.

Voilà ce qui est visé, cette persistance de la parole dans l'oralité.

L'oralité est la clef de notre avenir et le possible est certainement le seul affluent de la poésie. Quant à cette éternelle puissance du récit, du mythe, quant à cette vertu du lyrisme, elles restent imperméables à la nuit de l'Occident. Elles brûlent sous la cendre.

C'est cette dernière lumière qui est dénoncée et combattue, surtout parce que sa présence, aussi circonscrite soit-elle, rivalise avec l'armement de la communication comme aucune autre forme d'expression.

Mais qu'on le veuille ou non, il y aura un grand siècle de théâtre, une jeunesse entière s'y reconnaîtra, il y aura une grande aventure du théâtre et d'autant plus grande que la parole est condamnée, le livre transformé en recette de bonheur, la littérature en journalisme, l'image en icône et la politique en une vaste hypocrisie de l'économie.

Il y aura un grand siècle de théâtre et il y aura des poètes. On peut se demander à qui ou à quoi réclamer un nouveau poète. A la mer, à la nuit, au soleil, à l'amour ?

Mais c'est peut-être la douleur de tout un peuple dont on a défiguré la parole qui fera naître le poète.

Le monde est pauvre en pensée, mais il est riche en douleur, les nantis n'auront pas l'avantage, et puisque nous serons bientôt, tous, le bétail d'un pouvoir unique et invisible, nous aurons en commun aussi la parole de nouveaux poètes.

Il n'y a pas d'autre définition de l'espoir.

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=560
Cet article est dans : Saison en lutte -Au public (les textes) -

TEXTE D'ERIC LACASCADE (CDN DE CAEN)

Après la panne Texte d'Eric Lacascade

« De la nécessité de l'art comme véhicule pour éviter de se retrouver dans la voiture balai de l'histoire » : le directeur du Centre Dramatique National de Normandie tire quelques enseignements de la « panne historique » de l'été 2003.

J'ai toujours travaillé dans l'accumulation, dans l'urgence. Trait de caractère ? Peut-être... J'ai toujours eu cette boulimie de rencontres, d'événements et j'ai entraîné mon équipe pendant des années à ce rythme. Au risque de la fracture. Aujourd'hui je sens qu'il m'est nécessaire de faire différemment. Et d'abord pourquoi faudrait-il

reproduire chaque année le cadre de l'année précédente ? Ne pourrions-nous pas envisager la rencontre avec le public autrement qu'à travers 15 ou 20 spectacles programmés d'octobre à mai ? Un CDN ne se doit-il pas, pour rester vivant, de mener une réflexion permanente sur comment rencontrer l'autre et, en même temps, comment rester au cœur du processus créatif ? Notre saison dernière fut belle et brillante. Tant mieux et profitons-en pour tenter autre chose. Imaginons une promenade et pas une course contre la montre. Une réflexion partagée et non une certitude imposée. Un temps à retrouver et non un temps à remplir. Faisons comme si le théâtre était l'inconnu et que nous partions à sa recherche. Où en sommes nous ? Quelles représentations donnons-nous ? Pourquoi le public a-t-il du mal à venir au théâtre ? Qu'est-ce que le théâtre aujourd'hui ? Un passe temps ? Un divertissement désuet ? Une vieille chose dépassée ? Une sortie branchée ? Une opération de marketing ? Une image de marque ? De la bonne conscience ? Du sens ? De la liberté ?

Quels que soient les spectacles que nous pouvons proposer, nous faisons partie du paysage culturel. Or, il me semble qu'il faut justement éviter de faire partie (parti) car le théâtre n'est pas un lieu de parti : le théâtre est (ou était, ou devrait être) cet endroit où l'on ne cède pas, où l'on ne renonce pas devant la pression des médias, la commercialisation, l'étiquetage, la morale, le bon goût, la tradition, l'imitation, le conformisme, l'individualisme, le profit, le rôle que l'on veut nous faire jouer, la désinformation.

Par son esprit de recherche, par son artisanat, par le maillage parfait entre plaisir et connaissance, par le dévoilement permanent de l'intime, par son essence même et son éthique le théâtre travaille la partie refoulée, obscure de notre société et nous réveille nous qui sommes si souvent menés par le bout du nez. J'entends dire de plus en plus souvent à travers les différents discours, qu'il faut s'adapter au monde tel qu'il est, qu'il n'y a pas d'alternative. Je ne suis pas d'accord. Je sais que des alternatives sont possibles, je sais que d'autres mondes sont envisageables. Nous le savons nous autres artistes qui voyageons tous les jours dans ces autres mondes. Il y a dans chaque chanson de Ferré ou de Barbara, dans chaque pièce de Tchekhov, de Shakespeare, ou de Molière, dans chaque tableau de Picasso, dans chaque film de Godard ou de Tavernier, dans chaque acte artistique, il y a une proposition de vie ; alors qu'on ne me dise pas "on ne peut pas faire autrement" ou "il faut s'adapter". Nous créons, et découvrons tous les jours des "possibles" ; tous les jours nous éprouvons ces "possibles" avec nos corps, nos esprits et nos cœurs. "Grâce à l'art, au lieu de voir un seul monde - le nôtre - nous

le voyons se multiplier, et autant il y aura d'artistes originaux, autant nous aurons de mondes à notre disposition." Marcel Proust.

Evidemment que du jour au lendemain le monde peut bouger. Par exemple, cet été nous devions être dans la cour d'honneur du Palais des Papes à Avignon et nous n'y étions pas. De tous les lieux que j'ai pu traverser celui-ci est le plus grand, le plus beau, le plus difficile, le plus effroyable, le plus excitant de tous, et pourtant nous n'y étions pas. Cet été il y a eu des festivals annulés, des tournages suspendus, des concerts supprimés, des spectacles compromis. La grande panne historique. Et de cette panne, nous pouvons tirer quelques enseignements :

1 - La subvention n'est pas qu'un financement nécessaire et indispensable à la naissance d'œuvres d'art mais c'est aussi une incitation ayant une portée en termes de développement économique. Et ce ne sont pas les commerçants d'Avignon, d'Aix, de Montpellier, de La Rochelle qui diront le contraire.

2 - Le corps social est nécessaire à l'artiste. L'artiste est nécessaire au corps social. "De nos jours les gens voient des brouillards, non parce qu'il y a des brouillards, mais parce que des peintres et des poètes leur ont appris le charme mystérieux de tels effets." Oscar Wilde in *Le Déclin du mensonge*.

3 - Avec l'accord du 26 juin, l'audiovisuel s'adaptera et le théâtre public perdra ce qui lui permettait de vivre. Le théâtre public deviendra amateur. Ceci n'est pas un jugement de valeur, c'est une réalité économique. Mais un état peut choisir de ne plus avoir "d'artistes professionnels" comme de ne plus avoir de sportifs professionnels, etc. Notre modèle n'est pas le seul. On peut imaginer qu'il n'y ait plus que des théâtres privés et un théâtre amateur. Notre système est une exception ; la règle serait celle qui règne en Italie, en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis. Mais l'enjeu est tel qu'il mérite un chantier national qui ne peut faire l'économie d'une consultation de l'ensemble de la population.

4 - La grève des spectacles est insupportable car elle met mal à l'aise et inutile un certain nombre de métiers qui existent par le travail de l'artiste : à commencer par les journalistes culturels qui déjà ont de moins en moins d'expression dans les médias et qui, dans ce qui leur reste, ont été, à chaud, pour la plupart rarement capables d'enquête et d'analyse. Combien de propos sentencieux et remplis de rancœur devant leur joli programme d'été gâché. Et quid des gestionnaires de

salles de spectacles hagards, perdus, surgissant avec Libération sous le bras et ne sachant plus quels étaient leurs lieux, leurs pouvoirs, leurs paroles dans des bars désertés de stars, de public, de journalistes. Et ne parlons pas des attachés de presse, directeurs de casting, producteurs etc. Bref, toute une profession (le mot me fait rire) perdue, courant de part et d'autre, sans parole, car la seule parole réelle et authentique s'était tue. Commençons donc peut-être à parler de ce qui nous différencie.

4 bis - La création artistique et esthétique du théâtre public a-t-elle (ou doit-elle avoir) le même statut et le même but que la création artistique et esthétique de l'industrie audiovisuelle régie par les lois de l'économie de marché ?

5 - Le travail artistique est-il un travail ou un ailleurs du travail ? Est-il le modèle du travail non aliéné ou le laboratoire pointu de la plus féroce concurrence interindividuelle ? Est-ce une zone de travail alternative ou est-ce le rêve capitaliste réalisé : fragmentation du travail, individualisation des relations patrons/employés, flexibilité acceptée et revendiquée, inégalité de réussite et de rémunération énormes acceptées et célébrées, etc. ?

6 - L'exception culturelle est ou était une réalité. C'est ou c'était une fierté nationale. C'est elle qui fait réagir des élus républicains devant les propos du baron Seillière. Venue du siècle des Lumières, c'est cette notion qui donna à la France durant des siècles sa puissance et son indépendance. C'est cette France-là, la République, ses vertus qui sont insupportables pour les barons et les seigneurs du MEDEF.

7 - "Être néo-libéral ou ne pas être ?" Situait bien le piège qui fait que de toute façon notre corps, notre être, en étant là, acceptent les lois et les règles néo-libérales, les intermittents, cet été, ont inventé l'absence. Se retirer. L'être ailleurs comme moyen de lutte. Le stop de Meyerhold. Cet été, Meyerhold l'a emporté sur Stanislavski.

8 - Tant que nous étions peu engagés dans cette lutte nous définissions facilement l'ennemi. Quand on s'engage plus avant, on se rend compte que l'ennemi ce n'est personne. Ou tout le monde (les médias, la CGT, le gouvernement, les intermittents, le MEDEF...) donc le problème est en nous-mêmes et juillet 2003 n'est donc pas mai 68. Nous sommes de plus en plus nombreux à savoir que la valeur argent-profit emmène le monde au gouffre mais nous ne savons pas encore comment nous en passer.

9 - Ce sont les formes artistiques et les artistes qui constituent la frange la plus sauvage, la plus bohémienne, la plus hétéroclite, la moins étatisée, la moins industrialisée, qui se retrouve marginalisée et laminée de notre système culturel. Le besoin de codifier, d'homogénéiser, de finaliser, de formater une culture ne serait-elle pas une composante de la fabrication du consentement dont parle Chomsky ?

10 - A force de croire qu'avec des spectacles on peut changer le monde on peut aussi finir par l'enterrer.

11 - Il faut se méfier de ceux qui confondent l'éclairage d'une salle de spectacle avec la lumière du jour.

Mais revenons à nos saisons. Car saison il y a mais déjà plus comme avant. Il ne s'agit plus d'opposer des idées à des pratiques mais des pratiques à des pratiques.

Qui dit théâtre dit répétition, création, transmission. La saison se déclinera donc au rythme de ces trois périodes, chaque trimestre étant consacré uniquement à chacune d'entre elles. Nous avons toujours accordé autant d'importance à la fabrication des spectacles qu'à leur représentation, mais jamais nous ne l'avons à ce point formalisé. L'occasion s'est présentée avec le déséquilibre entre l'ambition d'un projet et son financement que nous avons tenu pendant trois saisons. Il était temps de dire stop et de faire uniquement avec les moyens que nous avons. Et voilà que le cas isolé du CDN devient la généralité révélée au grand jour... Le premier trimestre s'appelle le Squat, terme prémonitoire choisi courant mai. Le temps des répétitions (septembre, octobre, novembre, décembre). Compagnies, metteurs en scène, comédiens et autres artistes sur trois plateaux occupés. Le Squat, un plateau en état de marche comme un espace vide à occuper par les artistes nomades, sans feu ni lieu. Et par les spectateurs, hommes et femmes de passage pour partager les répétitions parce qu'une œuvre se fabrique aussi à travers ceux qui la regardent. L'esprit du Squat c'est se libérer des modes de penser le théâtre. Vous libérer, nous libérer le plus possible des notions de résultats, de consommation, de rentabilité de l'œuvre d'art, s'attacher aux processus, aux personnes. Réfléchir à comment se pratique le théâtre aujourd'hui, rêver ensemble à la gestation de l'œuvre d'art, faire évoluer le mode de représentation, travailler sur la qualité et non sur la quantité ; mais aussi remplir notre mission de service public c'est-à-dire permettre à des compagnies de travailler dans des conditions décentes. Profiter de ce premier trimestre pour multiplier les prises de paroles, les

rencontres, les débats sur l'état de l'art ici et maintenant. Les pratiques sociales, la façon de vivre, de consommer, de communiquer, de regarder ont été complètement bouleversées au cours de ces cinquante dernières années et nous, dans les institutions culturelles, nous continuons à faire comme si nous venions de naître. La culture a besoin aujourd'hui de nouveaux espaces où l'art puisse se concrétiser tant au niveau des modes de production que des modes de représentations. Œuvrons ensemble à la mise sur pied de ces espaces. Œuvrons ensemble à la définition du nouveau projet du CDN. Les maisons de l'art doivent toujours revendiquer une réelle autonomie artistique mais elles doivent aussi redevenir des lieux de rencontres, des places publiques, des lieux de vie et de démocratisation. On ne convertit pas le peuple à l'amour de l'art. L'art n'est pas une religion ni une idéologie c'est un outil de connaissance que chacun doit pouvoir utiliser. Nous devons absolument et nationalement nous donner de nouvelles perspectives, de nouveaux buts, de nouveaux moyens.

Le deuxième trimestre sera consacré à la représentation. Une dizaine d'équipes, animées par des compagnons de route du CDN ou découverts plus récemment qui font bouger le théâtre sur les scènes internationales, se succèdent sur les plateaux de janvier à mai. Moins de compagnies et donc moins de spectacles mais installées sur des périodes plus longues que par le passé pour donner du temps au temps de la représentation et de la rencontre avec les publics. C'est le temps du Spot, de la lumière après l'ombre du Squat.

Le troisième moment de la saison, de la mi-avril à la mi-juillet, s'appelle la Friche. Tout est à inventer, tout est à semer, tout peut naître. C'est le temps de la formation. Tout projet fort au sein d'une institution devrait faire école. Malgré notre peu de moyens, j'ai décidé de renouveler l'expérience de formation tentée il y a trois ans : trois mois de formation avec des maîtres pour douze jeunes apprentis, trois mois d'épreuves et d'apprentissages. C'est une formation initiale et non une école supérieure. Ce n'est pas non plus une classe préparatoire aux écoles nationales. Elle ne revendique aucune utilité immédiate et quantifiable son unique mission est de faire éprouver le théâtre, de mesurer le degré de conviction de douze jeunes qui ont envie de faire le théâtre que nous faisons, revendiquons, défendons. Le Workcenter de Jerzy Grotowski and Thomas Richards sera le pivot de cette période de formation qui s'inscrira dans un projet triennal de transmission, regroupant six centres européens dont celui d'Anatoli Vassiliev à Moscou. Je souhaite qu'au cours de cette troisième période vous puissiez être témoins du travail des élèves et des stagiaires, professionnels et amateurs et que vous participiez aux débats suscités

par les questions de la formation. En particulier, j'aimerais que toutes les personnes en situation d'élèves-apprentis se rencontrent et échangent sur théories et pratiques, quelles que soient les situations, dans le cadre du projet "l'école parle à l'école". Ainsi la boucle du théâtre est bouclée et tout peut recommencer.

Eric Lacascade Directeur du CDN de Normandie-Comédie de Caen

APRES L'ETE, LA RENTREE AUTREMENT...

Un important mouvement social bouleverse les professions de l'art et de la culture depuis le 26 juin. Après l'annulation de la majorité des festivals d'été, ce mouvement vient toucher les théâtres et autres lieux de spectacle et par conséquent le déroulement de nos saisons artistiques. Depuis début juillet, le collectif des intermittents de Basse-Normandie est hébergé au Théâtre 32 rue des Cordes. En tant que Directeur du Centre Dramatique National de Normandie, il me semble être de mon devoir de partager leur inquiétude et de ne pas enfermer la Comédie de Caen dans une opposition stérile entre les institutions d'un côté et les collectifs d'intermittents de l'autre. J'ai donc proposé au collectif des intermittents de Basse-Normandie une cogestion du 32 rue des Cordes et de participer à sa programmation et ce pour une période allant jusqu'au 30 novembre, date à laquelle nous reverrons notre accord. Les activités programmées dans ce lieu risquent par conséquent d'être modifiées.

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=545

Cet article est dans : Saison en lutte -Au public (les textes) -

TEXTE DU THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE

Public, cher public

Pendant cet étrange été qui fut l'été de tous les excès, beaucoup ont découvert le mot intermittent dans le même temps qu'ils découvraient qu'un problème y était associé. Ils découvraient que la France était le seul pays d'Europe à bénéficier depuis 30 ans d'un régime spécifique d'assurance chômage pour les artistes et techniciens du spectacle vivant et de l'audiovisuel, mais que ce régime devait être modifié. Ils

découvraient que la création artistique et notamment la jeune création n'existait avec tant de vigueur que grâce à ce régime mais que des abus divers et l'inflation du nombre d'intermittents avaient creusé de façon impressionnante le déficit de l'UNEDIC.

Ce régime tient heureusement compte de la discontinuité de l'emploi et de la multiplicité des employeurs pour une même personne, spécificité propre à ces professions. L'émoi, les réactions provoquées par le nouvel accord UNEDIC, signé le 26 juin par le MEDEF et les syndicats CFDT, CGC, CFTC, mais contesté par les autres syndicats et la profession presque unanime, parce qu'il réduit significativement la portée de l'accord initial, ont révélé bien plus qu'une contestation d'un accord qui remettait en question des avantages. Ces réactions parfois violentes révélaient l'angoisse et le doute quant à la place que la société de la France d'aujourd'hui était prête à faire à l'art.

Le Théâtre de la Cité internationale, dont la mission est d'accueillir les artistes les plus novateurs dans le domaine du théâtre et de la danse, a employé et accueilli la saison dernière près de 300 intermittents. Nous nous inquiétons des répercussions que ce nouvel accord va avoir sur le travail et les productions de ceux qui sont les plus fragiles, mais aussi les plus créatifs, ceux qui ont besoin qu'on leur permette de mûrir, d'expérimenter, de se tromper.

Nous savons que c'est avec le public que s'élabore un parcours d'artiste et nous souhaitons d'autant plus, en ces temps troublés vous associer à nos interrogations sur la place de l'artiste.

Dans notre théâtre, comme dans beaucoup d'autres, salariés permanents et intermittents mettent ensemble leur savoir-faire et leur engagement au service des projets artistiques qui composent nos saisons.

Ensemble nous réaffirmons notre volonté de défendre la création d'aujourd'hui en vous présentant des spectacles et des aventures artistiques qui sont la meilleure réponse à donner à ceux qui voudraient les mettre en péril.

L'équipe du Théâtre de la Cité internationale

=====

ARTISTES ET TECHNICIENS DU "SOULIER DE SATIN"

Artistes et techniciens du "Soulier de satin", tous intermittents, condamnent absolument et unanimement le nouvel accord sur leur régime d'indemnisation chômage agréé le 26 juin, et réclament son abrogation. Cet accord est destructeur, inique, illégal et inefficace. Il affirme l'abandon d'une politique culturelle qui a 50 ans d'histoire.

DESTRUCTEUR

Parce que le subventionnement indirect de la Culture par un organisme paritaire(l'UNEDIC) fut en son temps un véritable choix de l'Etat et des professionnels, un choix concerté, réfléchi et démocratique. Il permettait de valoriser le travail du spectacle dans sa spécificité, mais aussi offrait à la vie culturelle française un mode inédit et flexible, indispensables au projet de la décentralisation. Ce ne sont pas les marges, les plus jeunes ou les plus faibles qui seront seules touchées, mais le centre même de la vie des plateaux. **Dans une projection sur 3 ans, seulement 3 ou de comédiens du Soulier de satin pourront encore se considérer comme professionnels du spectacle.**

INIQUE

C'est aux Inspecteurs du Travail (dont l'Etat a réduit le nombre) de corriger les abus du système, non à la profession d'en porter la responsabilité. C'est au Ministère de la Culture de réaffirmer la destination première et fondamentale de ce régime et d'en rappeler la nécessité vitale pour sa propre politique. Les artistes ne sont pas des assistés. Ils n'ont aucune sécurité de l'emploi et vivent d'un travail qu'ils ont choisi, comme d'autres secteurs économiques subventionnés. Grâce à cet accord, les abus pourront perdurer, avec un simple ajustement administratif dans les maisons qui emploient de faux intermittents. Seuls ceux à qui ce régime est réellement destiné en seront exclus Enfin, le montant du déficit dénoncé par le Medef a été calculé sur des bases fallacieuses, ne prenant en compte que les cotisations des ayants-droits et non de tous les affiliés. Quand bien

même ce déficit exigerait un rééquilibrage, il n'est pas le premier des secteurs déficitaires, loin derrière l'intérim auquel le Medef ne veut pas toucher. Les intermittents sont donc des fusillés pour l'exemple afin de décourager tout régime spécifique de se mettre en place.

ILLEGAL

Il serait surprenant que le Conseil d'Etat ratifie un accord qui n'est pas démocratique. En effet, c'est à peu de choses près, le montant du salaire et non pas le nombre d'heures effectué qui décidera de l'exclusion du régime. Mais surtout, un paragraphe entier de l'accord a été corrigé illégalement après signature, sans repasser par la négociation, alors que l'accord stipule, sans repasser par la négociation, alors que l'accord stipule que toute modification rend l'ensemble caduc. Nous avons confiance en la Justice qui étudiera le recours pour faux et usage de faux.

INEFFICACE

Mais le plus grave est que cet accord ne sera pas même efficace, dévoilant ainsi qu'il n'est qu'une mesure politique. Le déficit qui disparaît des annexes 8 et 10 se retrouverait dans le régime général ou au RMI ou encore d'autres secteurs. Les coordinations d'intermittents ont fait des propositions économiquement viables, pour réduire ce déficit. Aujourd'hui, il nous semble que nous défendons les budgets de la Culture contre le Ministre lui-même qui a vendu cet outil essentiel de la décentralisation aux intérêts du Medef.

Dans cette lutte, nous incarnons bien plus la responsabilité de l'état dans la vie de l'art et de la pensée que l'Etat lui-même qui défend paradoxalement des intérêts privés. Le mouvement des intermittents n'est pas une revendication corporatiste, n'est pas un mouvement désespéré, n'est pas une révolte des marges, n'est pas la demande d'une charité sociale, il est simplement la défense de l'exception culturelle française.

Artistes et techniciens du Soulier de satin.

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=574

Cet article est dans : Saison en lutte -Divers (valise) -

HISTORIQUE EN QUELQUES DATES DE L'INTERMITTENCE

HISTOIRE de l'INTERMITTENCE dans le SPECTACLE

- . 1936 Création du régime salarié intermittent à employeurs multiples pour les techniciens et cadres du cinéma.
- . 1939 Création de la Caisse des congés spectacles, gestionnaire des congés payés dans le domaine du spectacle.
- . 31 décembre 1958 Création du régime d'assurance chômage de l'UNEDIC.
- . 1er janvier 1965 Mise en place de l'annexe 8 au régime général d'Assurance chômage. L'avenant 3 à la convention du 31/12/1958 prévoit l'extension du champ d'application de cette convention aux personnels des établissements de production cinématographique à partir de cette date.
- . 1967 Création des ANPE et des premières antennes Spectacle.
- . 1er janvier 1968 Adoption de l'annexe 10. L'ordonnance du 13/07/67 qui prévoit l'application du régime d'assurance chômage aux entreprises du spectacle entre en vigueur à cette date.
- . 1969 Les artistes interprètes sont intégrés au régime d'intermittent, puis les techniciens du spectacle.
- . 1972 Création de l'AFDAS, gestionnaire des droits à la formation continue dans le spectacle.
- . 1975 Création du GRISS, (qui devient en 2003, AUDIENS) mandaté par les Caisses de retraite du spectacle (déjà existantes depuis plusieurs années) pour gérer les retraites complémentaires des salariés de ces secteurs.
- . 03 juillet 1985 Loi reconnaissant aux artistes interprètes des droits de propriété intellectuelle voisins du droit d'auteur.
- . 1992 Année de renégociation des Annexes 8 et 10 (1) (1) Le régime

d'assurance chômage (et ses annexes) est rediscuté par les partenaires sociaux tous les 3 ans. Mais ils ont la possibilité de se réunir dès que la situation l'exige. Ces renégociations sont des périodes de mobilisation de la part des intermittents. Avec quelques correctifs, notamment en 1982 puis en 1992, 1993 et 1997, le régime d'assurance chômage de l'intermittent est régulièrement reconduit par prorogation.

. 16 juillet 1992 La mobilisation des intermittents entraîne l'annulation de toutes les représentations du Festival d'Avignon.

. juillet 1992 Jean-Pierre Vincent remet son rapport de mission « sur la situation des intermittents du spectacle ». Dans le même temps, Jean Marimbert rend sa « note d'étape sur les conditions de travail et d'emploi des intermittents du spectacle ».

. Décembre 1992 Création de la Commission Paritaire nationale Emploi et Formation du Spectacle Vivant et mise en place de 4 commissions de travail.

. 10 février 1993 Jack Lang et Martine Aubry présentent « 22 mesures pour améliorer les conditions de travail et d'emploi des professionnels intermittents du spectacle ».

. 29 mars 1993 Institution d'un Conseil National des professions du spectacle.

. 1996 Nouvelle négociation des annexes 8 et 10. Les règles d'indemnisation du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle doivent être négociées avant le 31 décembre 1996.

. Juillet 1996 Rapport final du Contrat d'Etudes Prospectives Spectacle Vivant.

. Décembre 1996 Suspension des négociations sur l'assurance chômage. Nomination d'un médiateur, M. Pierre Cabanes.

. Janvier 1997 Reprise des négociations.

. Avril 1997 Prorogation du régime d'assurance chômage des intermittents (annexes 8 et 10 du régime de l'UNEDIC) jusqu'en décembre 1998.

. 21 mai 1997 Signature d'une convention nationale de partenariat de

lutte contre le travail clandestin dans le secteur du spectacle.

. 12 octobre 1998 Accord sectoriel inter branche « encadrant » le recours au contrat à durée déterminée dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel.

. 20 janvier 1999 Modification et prorogation des annexes 8 et 10 jusqu'au 31/12/99.

. 18 mars 1999 Loi modifiant l'ordonnance de 1945 relative au spectacle (licences d'entrepreneur de spectacle).

. 1er novembre 1999 Mise en place du guichet unique du spectacle occasionnel.

. 15 juin 2000 Signature d'un accord interprofessionnel (réactualisé en juin 2001) avec les employeurs (FESAC) sur la réforme du dispositif d'assurance chômage des intermittents du spectacle.

. 1er janvier 2001 Entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage instaurant le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) dont sont exclus les annexes 8 et 10.

. 21 février 2002 Après des mois de « vide juridique » consécutif à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage, le parlement adopte une loi qui proroge le régime spécifique jusqu'à la conclusion d'un accord entre les partenaires sociaux.

. Décembre 2002 Remise aux ministres de la culture et des affaires sociales du rapport Roigt/Klein sur le régime proposant une réforme de l'intermittence : annexes artistes/techniciens.

. 25 février 2003 Grève générale du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel. 5000 à 10 000 grévistes à Paris.

. 26 Juin 2003 Signature d'un protocole d'accord entre le MEDEF et trois centrales Syndicales, au cours duquel les annexes sont reconfigurées et 507 heures de travail sur 10 mois ouvrent droit à 8 mois d'indemnisation.

• 7 août 2003 Parution au Journal Officiel de l'ordonnance d'agrément du protocole d'accord du 26 juin.

• 1er janvier 2004 Entrée en vigueur du protocole d'accord du 26 juin.

Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France
<http://cip-idf.ouvaton.org>

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=547
Cet article est dans : Saison en lutte -Divers (valise) -

ARGUMENTAIRE

ARGUMENTS CONTRADICTOIRES SUR LE PROTOCOLE DU 26 JUN

DESTRUCTEUR

Parce que le subventionnement indirect de la Culture par un organisme paritaire (l'UNEDIC) fut en son temps un véritable choix de l'État et des professionnels, un choix concerté, réfléchi et démocratique. Il permettait de valoriser le travail du spectacle dans sa spécificité) mais aussi offrait à la vie culturelle française un mode inédit et flexible) indispensable au projet de la décentralisation. Ce ne sont pas les marges, les plus jeunes ou les plus faibles qui seront seule touchées, mais le centre même de la vie des plateaux. Dans une projection sur 3 ans, seulement 3 ou 4 des comédiens du Soulier de satin (mise en scène Olivier PY) pourront encore se considérer comme professionnels du spectacle.

Les abus Il convient tout d'abord de remarquer que nous sommes le seul secteur à qui l'on demande de trouver des solutions pour combattre les fraudes. Des centaines de millions d'euros échappent au fisc tous les ans, on ne réclame pas aux secteurs les plus "tricheurs" de régler le problème, mais bien aux inspecteurs des impôts. C'est aux Inspecteurs du Travail (dont l'État a réduit le nombre) de corriger les abus du système, non à la profession d'en porter la responsabilité. Au moment où Mr Aillagon communique sur le thème "Nous allons mettre en place un programme de lutte contre les faux intermittents", 81 députés UMP (dont Alain Madelin, Jean-Pierre Soisson et Christine Boutin) proposent de mutiler l'inspection du travail en la requalifiant "hygiène et sécurité", en la privant de son indépendance (mise en place d'un conseil national de discipline), en menaçant les agents de

contrôle (sanctionnés si leur décision a causé "un préjudice à l'entreprise") et en leur imposant de "garantir le bon fonctionnement de l'entreprise". Cette proposition de loi date du 13 juin 2003. Enfin, comment Mr Aillagon peut-il prétendre combattre les abus dans l'audiovisuel public alors que les crédits sont en diminution ? Le nouvel accord va même jusqu'à favoriser les intermittents qui ont des périodes de travail très régulières (définition du permanent). Il a été conçu très judicieusement pour ne pas atteindre les grosses sociétés de production qui adapteront très facilement leurs calculs. Seuls ceux à qui ce régime est réellement destiné, seuls ceux qui ne pourront pas tricher en seront exclus. C'est pourtant au Ministère de la Culture de réaffirmer la destination première et fondamentale de ce régime et d'en rappeler la nécessité vitale pour sa propre politique

Les artistes et techniciens ne sont pas des assistés. Ils n'ont aucune sécurité de l'emploi et vivent d'un travail qu'ils ont choisi, comme d'autres secteurs économiques subventionnés.

Le déficit

Le 24 juillet 2000, Laurent Fabius (Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie) et Martine Aubry (ministre de l'emploi et de la solidarité) écrivait une lettre à propos de la situation comptable de l'UNEDIC : "Nous prévoyons 75 milliards de francs d'excédents cumulés d'ici 2003. 71 milliards seront consacrés à la baisse des cotisations, 4 milliards à l'amélioration de la couverture de l'assurance chômage" !!! Le MEDEF et certains partenaires sociaux ont décidé de baisser les cotisations patronales et salariales. Tout comme la Sécurité Sociale, ce ne sont pas les augmentations des dépenses mais bien les fortes diminutions voulues et programmées des recettes qui ont créé le déficit de l'UNEDIC. La bonne vieille formule libérale est appliquée à la lettre : "Pour réformer un service public, il faut commencer par l'endetter". En résonnant de manière purement comptable, le discours du MEDEF et de la CFDT quant à la nécessité de cette réforme tient du mensonge. Tout d'abord, il est bon de rappeler que le régime d'assurance chômage comporte des ANNEXES à son règlement. Elles contiennent des protocoles régissant la situation de catégories particulières de salariés. Il en existe 13 (dont celles des journalistes, des marins pêcheurs, etc..) et sont toutes déficitaires. Celles des intermittents sont les annexes 8 (techniciens) et 10 (artistes). Mais l'UNEDIC n'a qu'une seule caisse. Le régime d'assurance chômage est basé sur un principe de solidarité interprofessionnelle. Il est donc très pervers de parler du déficit d'un secteur particulier. Mais puisque l'argument est tenace, il faut rétablir la vérité. Le coût annuel du déficit

annoncé (828 millions d'euros en 2002, en baisse en 2003 : 730 millions) est à peu près ce que le gouvernement a généreusement offert aux plus riches de notre pays en supprimant l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Et c'est 4 à 5 fois moins que ce que coûtera tous les ans la baisse de la TVA sur la restauration constituant une subvention annuelle de 3 milliards d'euros à ce secteur. Les annexes 4 (celles des intérimaires) par exemple sont beaucoup plus déficitaires que les 8 et 10. Si l'argument comptable était juste, la réforme toucherait en priorité le secteur qui coûte le plus cher. Mais le MEDEF ne veut surtout pas toucher à ce statut qui permet aux employeurs de déclarer des salariés pendant des périodes très courtes dans la plus grande précarité. De plus, le montant du déficit a été calculé sur des bases fallacieuses. Il ne tient pas compte de :

Toutes les cotisations versées par les intermittents non indemnisés (ceux qui ne font pas 507 heures, les "stars" à cause de la franchise)

Toutes les cotisations des intermittents liées à des emplois occupés hors du champ strict du spectacle (régime général, enseignement, etc..)

Toutes les cotisations versées par les permanents (directeur, administrateur, standardiste d'un théâtre, etc..)

De plus, les richesses générées par nos activités ne sont pas prises en compte (Avignon et tous les festivals annulés en ont été une preuve irréfutable), notre caisse de retraite et assurance maladie sont excédentaires. En effet les retraites des intermittents sont ridicules et les congés maladie quasiment inexistantes.

Une approche objective des chiffres édités par l'UNEDIC permet de porter un autre regard sur le poids financier des annexes 8 et 10. En 2002, la proportion d'intermittents dans la population des demandeurs d'emploi indemnisés est de : $102600 / 2,1 \text{ millions} = 4,9 \%$. La part des intermittents dans les allocations versées aux demandeurs d'emploi est de : $952 \text{ millions} / 26,3 \text{ milliards} = 3,6 \%$. En résumé, une population de 4,9 % de chômeurs indemnisés reçoit 3,6 % de ces mêmes indemnités. Le bilan comptable est donc loin d'être catastrophique. Des propositions pour régler le problème du déficit (dont les accords FESAC 2000) ont toujours été refusées par le MEDEF alors qu'elles avaient été signées par une majorité de syndicats (dont la CFDT). Il était notamment prévu le plafonnement du cumul salaires indemnités. Le MEDEF n'en a pas voulu parce que cet accord sauvait réellement le principe de l'intermittence tout en limitant les abus. Notre statut était un symbole. Les intermittents sont donc des fusillés pour l'exemple afin de décourager tout autre régime spécifique

de se mettre en place.

ILLÉGAL

Mr Aillagon déclarait en octobre 2002 à propos du doublement des cotisations dans notre secteur (les signataires étaient les mêmes que ceux du 26 juin 2003) : "J'observe d'ailleurs, et vous le savez, que s'il y a eu accord, il a été pris par des partenaires qui ne sont pas représentatifs du secteur. En droit, l'accord est fondé, il ne peut pas être contesté. Compte tenu de ce que sont les règles de gestion de l'UNEDIC, il est valable. Mais néanmoins, c'est troublant de constater que le MEDEF n'est que faiblement représentatif des employeurs du secteur, la FESAC comme branche professionnelle spécifique l'est infiniment plus et que d'autre part, quelle que soit la qualité de ces organisations, la CFDT, la CFTC, la CGC ne sont pas représentatives non plus des employés du secteur. Une organisation comme la CGT Spectacle par exemple bénéficie de beaucoup plus de représentativité." Nous partageons évidemment cet avis. Mais nous constatons que le discours du ministère a radicalement changé en 8 mois. Non seulement comme le disait Mr Aillagon les syndicats majoritaires du secteur (CGT et FO) n'ont pas signé le protocole du 26 juin mais, parmi les signataires, les fédérations spectacle de la CFTC et de la CGC étaient opposées à la signature de leur confédération. Seule la CFDT spectacle (FTILAC) est en accord avec sa confédération. Pourquoi ? Leur signataire Michel Jalmain est président de l'UNEDIC ! Mais ce qui est le plus édifiant, c'est que moins de 10 % des intermittents sont syndiqués. Il est aberrant et totalement injuste que l'immense majorité des personnes concernées ne soient ni entendues, ni représentées dans ce type de négociations. Les coordinations sont nées de ce constat. Ensuite, il serait surprenant que le Conseil d'État ratifie un accord qui n'est pas démocratique. En effet, c'est, à peu de chose près, le montant du salaire et non pas le nombre d'heures effectué qui décidera de l'exclusion du régime. Nous avons des simulations où 2 personnes travaillent pendant 30 mois ensemble aux mêmes dates et pour le même salaire. Ce qui les sépare ? L'un a gagné le double de l'autre l'année d'avant. Le plus riche des deux aura droit à 486 jours d'indemnités et l'autre 0.

Mais surtout, un paragraphe entier de l'accord a été corrigé illégalement après signature, sans repasser par la négociation, alors que l'accord stipule que toute modification rend l'ensemble caduc. Deux documents différents portant le même numéro d'enregistrement sont la preuve formelle de cette irrégularité. Nous avons confiance en la Justice qui étudiera le recours pour faux et usage de faux.

INEFFICACE

Mais. le plus grave est que cet accord ne sera pas même efficace, dévoilant ainsi qu'il n'est qu'une mesure politique. Le déficit qui disparaîtrait des annexes 8 et 10 se retrouverait dans le régime général ou au RMI ou encore dans d'autres secteurs. On ne licencie pas des milliers de personnes sans conséquences. Des experts qui ont travaillé sur cet accord nous l'ont confirmé. L'objectif est très clair : constat d'échec (le protocole ne résout rien) et suppression du régime spécifique. Les coordinations d'intermittents ont fait des propositions économiquement viables, pour réduire ce déficit. Aujourd'hui, il nous semble que nous défendons les budgets de la Culture contre le ministre lui-même qui a vendu cet outil essentiel de la décentralisation aux intérêts du Médef. Dans cette lutte, nous incarnons bien plus la responsabilité de l'État dans la vie de l'art et de la pensée que l'État lui-même qui défend paradoxalement des intérêts privés. Il suffit pour cela de rappeler le programme culturel de l'UMP :

"On peut légitimement se demander s'il appartient bien à l'Etat d'être le principal ordonnateur et juge de la création. Il faut désormais franchir une nouvelle étape et faire franchement entrer la culture dans le mouvement général de la décentralisation. La réforme de la politique culturelle passe par une présence moins écrasante de l'état. L'UMP déplore l'absence d'une vraie culture de la libéralité. un tel objectif de long haleine passe d'abord par l'encouragement du mécénat et la gestion par des sociétés commerciales de certains services culturels des collectivités publiques. L'Etat devrait conserver un certain nombre de missions essentielles, mieux exercer sa tutelle sur les grandes institutions nationales qui incarnent l'excellence française. Pour le reste, l'Etat doit transférer ses crédits de subvention déconcentrés aux collectivités locales. En ce qui concerne l'aide à la création, il faut arriver à une situation où l'état n'est qu'un commanditaire comme les autres, au même titre que les collectivités publiques, les entreprises ou les individus."

Le mouvement des intermittents n'est pas une revendication corporatiste. Tout comme l'éducation, la recherche, la santé (la liste est longue), la culture subit de plein fouet le désengagement de l'état et la violence de sa politique. Ce n'est pas un mouvement désespéré, ni une révolte des marges, ni la demande d'une charité sociale, il est simplement la défense du service public et de l'exception culturelle française.

Samuel Churin

=====

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=572

CONFÉRENCE DE R. M. JENNAR SUR L'AGCS

Document(s) à télécharger :

Vous pouvez télécharger l'enregistrement audio de cette conférence scindée en une trentaine de fichiers au format .MP3 depuis l'adresse suivante : http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=572.

Ceux-ci sont également disponible regroupés au sein d'une archive unique au format TAR-Gunzip (s'ouvre avec Winzip, Winrar ou Stuffit Expander) depuis l'adresse suivante:

http://www.manga-burgah.net/spip/article.php3?id_article=125

Lien direct : http://www.manga-burgah.net/spip/IMG/tgz/mp3_jennar_agcs.tgz

Enregistrement de la Conférence de Raul Marc Jennar, de l'Unité de Recherche de Formation et d'Information sur la Globalisation (URFIG),

Conférence au Théâtre de la Colline, Paris, septembre 2003

URFIG

9 rue Daneau 75014 Paris

<http://www.urfig.org>

> Première partie : Conférence

1. Introduction. Historique, accords internationaux d'après 2e guerre Mondiale 3.39
2. Du Gatt aux accords de Marrakech 2.36
3. Les Accords de Marrakech 2.40
4. L'OMC, exemple du bœuf aux hormones 3.22
5. L'OMC, seul organisme international doté d'un bras judiciaire

3.53

6. L'OMC, des dispositions qui dépassent les questions de commerce
3.47

7. L'OMC, les dispositions sur la propriété intellectuelle, (droits
d'auteurs, copyright, et surtout brevets) 5.17

8. AGCS, portée, sémantique 5.08

9. AGCS, champ d'application, notion régaliennes 2.56

10. AGCS, ratification et délai d'application 4.04

11. AGCS, principe de traitement de la nation la plus favorisée 2.30

12. AGCS, notion de « transparence » des lois des états vis à vis de
l'OMC 1.09

13. AGCS, les engagements de libéralisation, les exceptions :
culturelles, éducation, santé 6.15

14. AGCS, principe du traitement national, l'exemple de l'éducation
3.07

15. AGCS, les subventions, sources de « distorsions » commerciales
1.55

16. AGCS, les normes et les mesures dites « plus rigoureuses que
nécessaires » 3.53

17. AGCS, notion d'irréversibilité d'un engagement 3.39

18. AGCS, notion d'irréversibilité d'un engagement (suite) 3.01

19. AGCS, état des négociations 3.09

20. AGSC, état des négociations (suite et fin) 5.14

> Deuxième partie : questions et réponses

01. Publicité des listes de demandes entre pays, fuites, publicité au
parlement européen 6.22

02. Se déclarer hors AGCS, puis implication des partis politiques au pouvoir depuis 10 ans 8.24
03. Notions d'amendes pour non-respect des accords, notion de rétorsion 1.16
04. Pourquoi entrer dans l'OMC aujourd'hui ? exemple du Cambodge 6.45
05. Procédure d'adhésion, exemple du Cambodge 4.06
06. Structure hiérarchique de l'OMC, comité 133 3.55
07. Pascal Lamy, la rédaction des lois 5.16
08. Les conséquences de l'échec de Cancun 5.43
09. Après Cancun, les enjeux électoraux de 2004 4.05
10. Débats sur la nomenclature des métiers de service 2.51
11. Dangers de la nomenclature, moratoire 1.31
12. Origine du Mouvement, notion de dictature 4.48
13. Avenir de l'Unesco, notion de hiérarchisation des lois internationales 5.18
14. Remerciements 0.37

=====

Valise Internet Kit Rentrée / Saison en lutte

Version 1 mise à jour le dimanche 19 octobre 2003.

Renseignements, remarques et corrections : cipidf.comm_internet@no-log.org

http://cip-idf.ouvaton.org/article.php3?id_article=586

Lien direct au format PDF :

http://cip-idf.ouvaton.org/IMG/pdf/saison_en_lutte_v1.pdf

Lien direct au format RTF :

http://cip-idf.ouvaton.org/IMG/pdf/saison_en_lutte_v1.rtf

=====